

N°1 Juillet  
2024

# Tableau de suivi statistique de la délinquance enregistrée pendant les JOP 2024

## Suivi hebdomadaire au 24 juillet 2024 des crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie pendant les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024

Exceptionnellement, dans le contexte du déroulement en France des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (JOP 2024), le Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) publie chaque semaine, entre le 25 juillet et le 19 septembre 2024, un suivi d'indicateurs relatifs aux crimes et délits enregistrés par les services de police et de gendarmerie nationales. Ces douze indicateurs, établis pour la France et pour certaines zones géographiques accueillant ou non des sites olympiques (JOP Île de France, JOP Province, hors JOP – voir encadré), sont calculés en cohérence avec ceux diffusés mensuellement dans la publication [Interstats Conjoncture](#) pour la France, et annuellement dans le [Bilan statistique annuel sur l'insécurité et la délinquance](#). De manière inédite, les indicateurs proposés sont issus de l'exploitation de données hebdomadaires. Ils sont donc nécessairement plus fragiles que ceux traditionnellement diffusés sur ces mêmes thématiques, notamment du fait que les dépôts de plainte ne se font pas toujours immédiatement après la commission des faits (voir encadré). Ils sont ainsi susceptibles d'être révisés ultérieurement.

**L**a moitié des indicateurs de crimes et délits commis au cours de la semaine du 15 au 21 juillet 2024 et connus des services de sécurité sont en hausse par rapport à la semaine précédente sur les zones accueillant des sites olympiques en Île-de-France (JOP Île-de-France) [\[figure 1\]](#). Les outrages ou violences sur les personnes dépositaires de l'autorité publique (+20 %), les vols violents (+12 %), les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus (+11 %), notamment hors cadre familial (+16 %), sont en hausse. À l'inverse, seules les destructions et dégradations volontaires sont en baisse significative (-15%) par rapport à la semaine précédente. Les vols sans violence contre des personnes, y compris dans les transports en commun, diminuent pour la deuxième semaine consécutive.

Les évolutions par rapport à la semaine de référence (soit la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2024 - base 100) varient selon la zone géographique considérée [\(figure 2\)](#). Les vols sans violence contre des personnes sont par exemple en hausse en dehors des zones JOP alors qu'ils sont plutôt stables en zone JOP Province et en baisse en zone JOP Île-de-France. Les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus sont en hausse en zone JOP province, tandis qu'ils sont plutôt stables ailleurs.

Les violences ou outrages à personne dépositaire de l'autorité publique s'accroissent plus fortement en zone JOP Île-de-France, +20 % contre -6 % en France [\(figure 3\)](#).

Les crimes et délits enregistrés par la police et la gendarmerie ne recensent pas la totalité des infractions commises, notamment parce que toutes les victimes ne se font pas connaître. Les indicateurs contenus dans cette publication donnent une information sur l'évolution de la partie enregistrée de la délinquance.

**Figure 1 - Tableau de synthèse de l'évolution hebdomadaire des indicateurs de la délinquance sur le champ « JOP – Île-de-France »**

Actes commis la semaine du ->	Unité de compte <sup>2</sup>	Évolution par rapport à la semaine précédente (en %)									Données de contexte		
		8 juil. - 14 juil.	15 juil. - 21 juil.	22 juil. - 28 juil.	29 juil. - 4 août	5 août - 11 août	12 août - 18 août	19 août - 25 août	26 août - 1er sept.	2 sept. - 8 sept.	9 sept. - 15 sept.	Niveau hebdomadaire habituel en juillet 2023	Seuil de significativité (en %)
Statut de la donnée p : provisoire sd : semi-définitive		sd	p										
<b>Liste des indicateurs</b>													
Coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus (CBV)	VICT	<b>-6</b>	<b>11</b>									700	6
> dont CBV hors cadre familial	VICT	<b>-18</b>	<b>16</b>									300	10
Vols violents	INF	5	<b>12</b>									400	8
Vols sans violence (VSV)	VE	<b>-5</b>	-2									3 300	3
> dont VSV dans les transports en commun	VE	<b>-9</b>	-3									900	5
Cambriolages de logement	INF	2	-5									600	8
Vols liés aux véhicules	VEH	4	-1									1 400	5
Destructions et dégradations volontaires	INF	<b>16</b>	<b>-15</b>									1 500	5
Usage de stupéfiants	MEC	<b>-8</b>	3									1 000	6
Escroqueries <sup>1</sup>	VICT	<b>12</b>	ND									1 000	7
> dont infractions liées au numérique <sup>1</sup>	VICT	-6	ND									200	17
Violences ou outrages envers PDAP <sup>3</sup>	VICT	0	<b>20</b>									300	8

1: L'évolution provisoire n'est pas diffusée pour la série « escroqueries » du fait d'une faible part d'infractions remontées lors des extractions à J+2.

2: VICT : victime, INF : infraction, VE : victime entendue, VEH : véhicule, MEC : mis en cause.

3: PDAP: personne dépositaire de l'autorité publique.

ND: non diffusé car trop peu fiable.

**Note :** Le niveau hebdomadaire habituel est calculé sur les semaines de juillet 2023, sauf pour l'usage de stupéfiants pour lequel la période de référence est juin 2024. Les chiffres en gras sont supérieurs ou égaux au seuil de significativité. Si l'évolution par rapport à la semaine précédente est inférieure au seuil de significativité elle n'est pas interprétable. Par exemple, pour la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2024, l'évolution calculée pour les CBV est de -6 %, le seuil de significativité est de 6 %, l'évolution est interprétable.

**Lecture :** Les victimes de CBV sur personne de 15 ans ou plus enregistrées, au plus tard 2 ou 9 jours après la fin de la semaine sur la zone JOP - Île de France, diminuent de 6 % la semaine du 8 au 14 juillet 2024 par rapport à la semaine précédente, et augmentent de 11 % entre la semaine du 15 au 21 juillet 2024 et celle du 8 au 14 juillet 2024.

**Champ :** JOP – Île-de-France.

**Sources :**

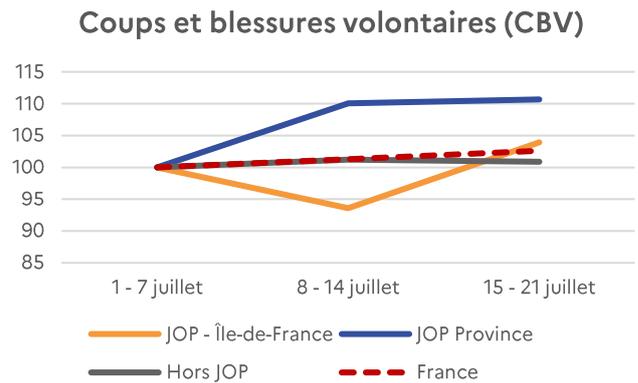
SSMSI, base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2024.

SSMSI, base statistique des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

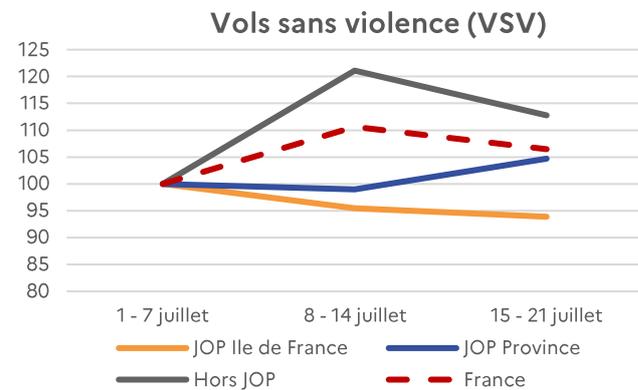
**Figure 2 – Évolution hebdomadaire des indicateurs de la délinquance enregistrée dans les différentes zones JOP et hors JOP par rapport à la semaine de référence du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2024 (base 100)**

**Les coups et blessures volontaires (CBV) enregistrés sur les personnes de 15 ans ou plus** (y compris les violences intrafamiliales) sont plutôt stables du 15 au 21 juillet 2024 par rapport à la semaine de référence en France (+2%), comme en zone JOP Île-de-France et hors zone JOP (respectivement +3% et +1%). La zone JOP Province enregistre une augmentation de 10%.



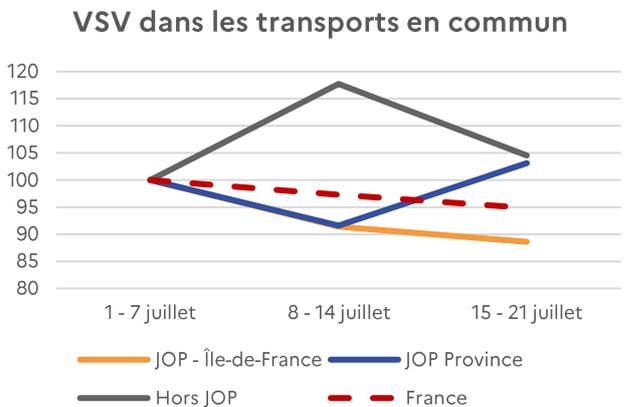
Source : SSMSI, base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2024.

**Les vols sans violence (VSV) contre des personnes enregistrés** augmentent de 6% entre le 15 et le 21 juillet 2024 par rapport à la semaine de référence sur le champ France. Les zones JOP Province et hors JOP enregistrent également une hausse (respectivement 6% et 13%). Sur la zone JOP Île-de-France, les VSV enregistrés diminuent de 6% par rapport à cette même semaine.



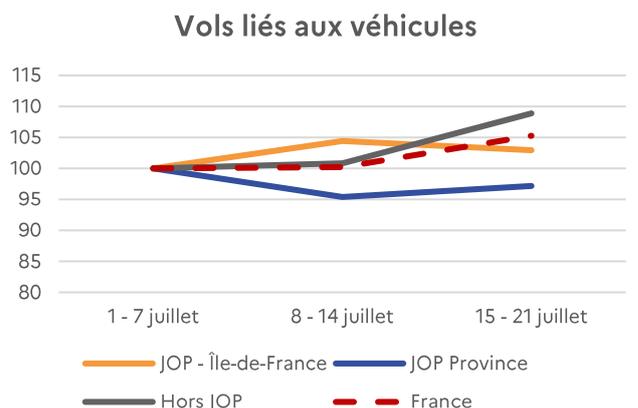
Source : SSMSI, Base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

**Les vols sans violence contre des personnes dans les transports en commun enregistrés** diminuent faiblement par rapport à la semaine de référence en France (-5%) et plus nettement en zone JOP Île-de-France (-11%). Dans les zones JOP Province et hors JOP, les VSV dans les transports en commun sont plutôt stables par rapport à la semaine de référence.



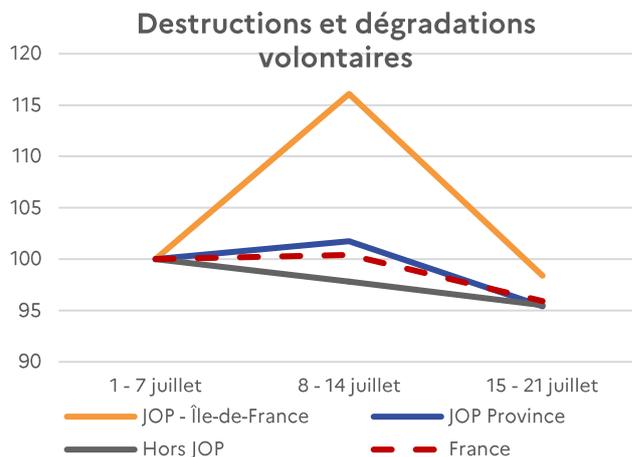
Source : SSMSI, Base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

**Les vols liés aux véhicules enregistrés** augmentent de 5% entre le 15 et le 21 juillet 2024 par rapport à la semaine de référence en France. Hors zone JOP cet indicateur est en hausse de 8%. Sur les zones JOP Île-de-France et JOP Province ils sont plutôt stables comparativement à la semaine de référence.



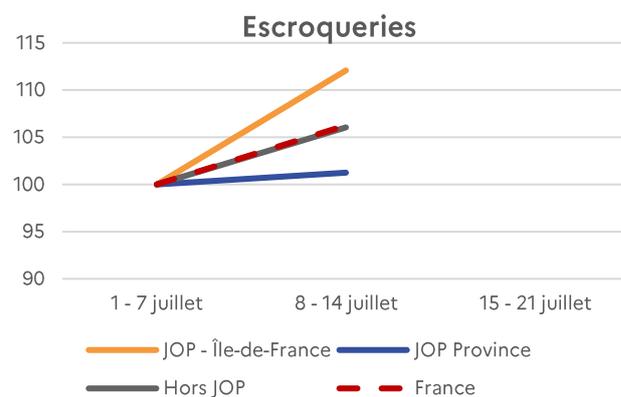
Source : SSMSI, Base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

**Les destructions et dégradations volontaires enregistrés (y compris contraventions) diminuent de 4 % entre le 15 et le 21 juillet 2024 par rapport à la semaine de référence en France, comme en zone JOP Province et en zone hors JOP. Pour la zone JOP Île-de-France l'indicateur est proche du niveau de la semaine de référence, après un pic (+16 %) au cours de la semaine du 8 au 14 juillet.**



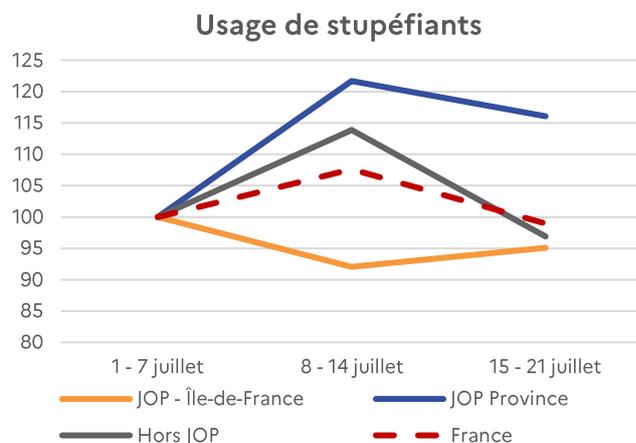
Source : SSMSI, Base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2024.

**Les escroqueries enregistrées augmentent de 6 % la semaine du 8 au 14 juillet 2024 par rapport à la semaine de référence sur le champ France comme en zone hors JOP. Sur la zone JOP Île-de-France, Les escroqueries sont en hausse de 12 %, tandis qu'elles sont stables en zone JOP Province.**



Source : SSMSI, Base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2024.

**Les mis en cause pour usage de stupéfiants sont stables du 15 au 21 juillet 2024 par rapport à la semaine de référence en France et diminuent en zone JOP Île-de-France (-5 %). En zone JOP Province, l'indicateur augmente de 16 % comparativement à la semaine de référence.**



Source : SSMSI, Base statistique des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

**Figure 3 - Tableau de synthèse de l'évolution hebdomadaire des indicateurs de la délinquance sur le champ « France »**

Actes commis la semaine du ->	Unité de compte <sup>2</sup>	Évolution par rapport à la semaine précédente (en %)									Données de contexte		
		8 juil. - 14 juil.	15 juil. - 21 juil.	22 juil. - 28 juil.	29 juil. - 4 août	5 août - 11 août	12 août - 18 août	19 août - 25 août	26 août - 1er sept.	2 sept. - 8 sept.	9 sept. - 15 sept.	Niveau hebdomadaire habituel en juillet 2023	Seuil de significativité (en %)
Statut de la donnée p : provisoire sd : semi-définitive		sd	p										
<b>Liste des indicateurs</b>													
Coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus (CBV)	VICT	1	1									5 900	3
> dont CBV hors cadre familial	VICT	0	-1									2 700	4
Vols violents	INF	-4	5									1 300	7
Vols sans violence (VSV)	VE	11	-4									13 000	2
> dont VSV dans les transports en commun	VE	-3	-3									1 500	5
Cambriolages de logement	INF	4	-4									4 400	3
Vols liés aux véhicules	VÉH	0	5									9 200	2
Destructions et dégradations volontaires	INF	0	-4									11 500	2
Usage de stupéfiants	MEC	8	-8									5 400	3
Escroqueries <sup>1</sup>	VICT	6	ND									6 100	3
> dont infractions liées au numérique <sup>1</sup>	VICT	0	ND									2 100	5
Violences ou outrages à PDAP <sup>3</sup>	VICT	7	-6									2 100	4

1: L'évolution provisoire n'est pas diffusée pour la série « escroqueries » du fait d'une faible part d'infractions remontées lors des extractions à J+2.

2: VICT : victime, INF : infraction, VE : victime entendue, VÉH : véhicule, MEC : mis en cause.

3: PDAP: personne dépositaire de l'autorité publique.

ND: non diffusé car trop peu fiable.

**Note:** Le niveau hebdomadaire habituel est calculé sur les semaines de juillet 2023, sauf pour l'usage de stupéfiants pour lequel la période de référence est juin 2024. Les chiffres en gras sont supérieurs ou égaux au seuil de significativité. Si l'évolution par rapport à la semaine précédente est inférieure au seuil de significativité elle n'est pas interprétable. Par exemple, pour la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2024, l'évolution calculée pour les CBV est de 1%, le seuil de significativité est de 3%, l'évolution n'est pas interprétable.

**Lecture:** Les victimes de coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus enregistrées, au plus tard 2 ou 9 jours après la fin de la semaine en France, augmentent de 1 % entre la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2024 et celle du 8 au 14 juillet 2024.

**Champ:** France.

**Sources:**

SSMSI, base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2024.

SSMSI, base statistique des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2024.

## Précisions méthodologiques

Les douze indicateurs présentés dans ce tableau de suivi statistique portent sur la délinquance enregistrée par les services de police et de gendarmerie nationales en France au plus tard 2 jours après la fin de la semaine considérée (chiffres provisoires), ou au plus tard 9 jours après la fin de la semaine considérée (chiffres semi-définitifs). Selon les indicateurs habituellement suivis par le SSMSI, seuls 35 % à 75 % des crimes et délits enregistrés sur une semaine sont connus dans les systèmes d'information de la police et de la gendarmerie nationales le mercredi suivant : personnes déposant plainte plusieurs jours après l'infraction, délais de traitement/enregistrement par les services de sécurité pour fiabiliser l'information saisie, etc. Le délai médian de remontée des crimes et délits pour la plupart des indicateurs suivis par le SSMSI est compris entre 2 et 5 jours, c'est-à-dire que 50 % de ceux enregistrés par la police et la gendarmerie durant une semaine donnée sont remontées dans un délai supérieur. Les violences sexuelles et les escroqueries ont un délai médian supérieur à 5 jours. Afin de capter un maximum d'infractions, tout en restant dans un suivi hebdomadaire réactif, le choix d'une semaine de référence correspondant à la semaine civile (lundi à dimanche) avec une extraction des données le matin du mercredi suivant (soit à J+2) apparaît le plus pertinent.

Afin de mettre à disposition des données plus consolidées, le SSMSI révisera chaque semaine les données de la dernière semaine connue, en prenant en compte les crimes et délits enregistrés depuis la dernière publication. La part de ceux-ci enregistrés une semaine donnée et remontés le mercredi suivant, à J+2, (respectivement le mercredi d'après, à J+9) est présentée en figure A et en données complémentaires.

Le territoire français n'est pas touché par le déroulé des épreuves des Jeux olympiques et paralympiques de Paris (JOP) de manière homogène. C'est pourquoi plusieurs zones géographiques ont été définies, à partir des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- la zone « JOP Ile-de-France », constituée de 4 EPCI d'Ile-de-France accueillant des épreuves olympiques (la métropole du grand Paris, La Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en Yvelines et la Communauté d'agglomération Versailles Grand Parc) ;
- la zone « JOP province », comprenant 8 EPCI d'agglomérations hors Ile-de-France accueillant des épreuves olympiques (Bordeaux Métropole, Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Métropole Nice Côte d'Azur, Saint-Etienne Métropole, Métropole de Lyon, Nantes Métropole, Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, Métropole Européenne de Lille) ;
- la zone « Hors JOP », constituée du reste du territoire, hors collectivité d'outre-mer (COM).

Le suivi hebdomadaire ainsi que la déclinaison des statistiques de la délinquance enregistrée par zone géographique peuvent conduire à observer un faible, voire très faible, nombre de crimes et délits, ce qui peut rendre les évolutions hebdomadaires volatiles. Les évolutions présentées doivent donc être interprétées avec prudence, en les mettant en perspective du niveau de significativité, indiqué dans les tableaux. De manière générale, toute évolution hebdomadaire inférieure à 10 % doit être commentée avec précaution.

Ce tableau de suivi statistique hebdomadaire ne diffuse pas la totalité des indicateurs habituellement suivis par le SSMSI dans la mesure où certains indicateurs présentent des effectifs trop faibles pour une analyse hebdomadaire pertinente (homicides, violences sexuelles, trafic de stupéfiants par exemple).

Enfin, pendant la période des JOP 2024, des renforts de forces de sécurité intérieure sont déployés sur les zones accueillant des sites olympiques. Ces renforts sont susceptibles de conduire à augmenter le nombre d'infractions révélées par l'activité des services (comme l'usage de stupéfiants ou les outrages ou violences sur personnes dépositaires de l'autorité publique).

Cette publication hebdomadaire pendant la période des Jeux olympiques et paralympiques sera complétée ultérieurement par une analyse plus détaillée du SSMSI.

**Figure A – Part d'infractions enregistrées par la police et la gendarmerie nationales la semaine du 24 juillet 2023 remontées le mercredi 2 août 2023 (J+2) ou le mercredi 9 août 2023 (J+9)**

	Coups et blessures volontaires (CBV) sur 15 ans et plus	> dont CBV non intrafamiliaux	Vols violents	Vols sans violence (VSV)	> dont VSV dans les transports en commun	Cambriolages de logements	Vols liés aux véhicules	Destructions et dégradations volontaires	Usage de stupefiants	Escroqueries	> dont escroqueries liées au numérique	Violences ou outrages à personne dépositaire de l'autorité publique
Extraction à J + 2	66%	65%	69%	55%	68%	50%	67%	63%	75%	35%	35%	76%
Extraction à J + 9	79%	79%	85%	76%	84%	71%	84%	78%	79%	57%	58%	87%

Champ : France.

Sources :

SSMSI, base statistique des victimes enregistrées par la police et la gendarmerie en 2023.

SSMSI, base statistique des mis en cause pour des infractions élucidées par la police et la gendarmerie en 2023.

SSMSI, base statistique des infractions enregistrées ou élucidées par la police et la gendarmerie en 2023.

1 - <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1160>